Envoyé en préfecture le 19/02/2026
Reçu en préfecture le 19/02/2026
Publié le
ID : 022-200054294-20260212-83_2026_2_12_1-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département des Côtes d'Armor

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du 12 février 2026

Commune
Le Mené

La Croix Jeanne Even
22 330 Le Mené

Le 12 février 2026 à 19 h 30, le Conseil Municipal de la commune Le Mené s'est réuni au Centre culturel Mosaïque sur convocation en date du 6 février 2026 adressée par Monsieur DABOUDET Gérard, maire et sous la présidence de Monsieur DABOUDET Gérard, Maire.

Étaient présents (30) : AIGNEL Gilles, BADOUAL Louisette, BLAIS Mylène, CHEREL André, CHEVALIER Pascal, CONAN Cyril, DABOUDET Gérard, DONNE Jean Michel, ERMEL Isabelle, GANNAT Marie-Hélène, GUEGUEN Pierrick, HINGANT Arlette, JAFFROT Eric, KERAUDREN Charlotte, LABBE Jean-Luc, LE BELLEC Magali, LESSARD Anne, MOY Jean-Yves, NOFFE Laura, PERRIN Yvon, POULAILLON Martine, ROCABOY Roselyne, ROCABOY Sylvie, ROUILLE Daniel, ROUILLE Martine, SAGORY Kevin, SAGORY Sylviane, SCHMITTAG Emmanuelle, SOULABAILLE Thomas, ULMER Michel.

Étaient absents en ayant donné pouvoir (5) : BIZEUL Mathieu ayant donné pouvoir à C0NAN Cyril, JEZEQUEL Karole ayant donné pouvoir à POULAILLON Martine, LEFEUVRE Daniel ayant donné pouvoir à ULMER Michel, PRESSE Corentin ayant donné pouvoir à JAFFROT Eric, TESSIER Céline ayant donné pouvoir à ERMEL Isabelle.

N° délibération

83-2026 2 12

Etait excusé (0)

Etait absent (0)

Monsieur Cyril Conan est désigné secrétaire de séance.

Objet : Assainissement pluvial : prestation de curage des fossés 2026 - attribution

OBJET : Assainissement pluvial : prestation de curage des fossés 2026 – attribution

Nombre de conseillers	
En exercice	35
Présents	30
Pouvoirs	5
Pour	35
Contre	
Abstention	

Monsieur Eric Jaffrot, Adjoint à la voirie et aux espaces verts, rappelle au Conseil Municipal la délibération du 15 janvier 2026 autorisant le lancement d'une consultation pour la réalisation de la prestation de curage des fossés (location de pelles avec chauffeur).
Il présente au Conseil Municipal le résultat de la consultation :

Entreprise	Localité	Tarif horaire	Montant estimatif pour 3 semaines (120 heures env.)
Hardouinais TP	Merdrignac	90,00 € TTC	10 800 € TTC
Ruellan	St Vran	88,80 € TTC	10 656 € TTC
Aignel TP	Loscouët sur Meu	93,60 € TTC	11 232 € TTC
Beurel	Plessala	86,40 € TTC	10 368 € TTC

Le Conseil Municipal décide de :

- Attribuer le lot 1 (secteur Ouest) à l'entreprise Beurel pour un tarif horaire de 86,40 € TTC
- Attribuer le lot 2 (secteur Est) à l'entreprise Ruellan pour un tarif horaire de 88,80 € TTC
- Donner pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

Envoyé en préfecture le 19/02/2026
Reçu en préfecture le 19/02/2026
Publié le
ID : 022-200054294-20260212-83_2026_2_12_1-DE

Pour extrait conforme

Le Mené, le 16 février 2026

Gérard DABOUDET,

Maire

Cyril CONAN

Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Rennes dans le délai de deux mois à compter de sa publication par voie postale (3, contour de la Motte- CS 44416- 35044 Rennes Cedex)ou par l'application Télérecours : https://citoyens.telerecours.fr

Acte certifié exécutoire par le Maire, compte tenu :

- de son dépôt en Sous-Préfecture le 19/2/26
- et de sa publication le 19/2/26